

Révision du SCOT Sud Gard

Séminaire n°2
Projet d'Aménagement Stratégique
Plan du projet
3 juin 2025

Introduction

Calendrier du SCOT au T1 2025

DEBAT DU PAS
 > Sept. 2025

APPROBATION
 > Été 2027

Janvier – Avril 2025

Mai – Oct. 2024

Avril-Sept. 2025



Sept. 2025 – Mars. 2026

Fin 2026- T3 2027

Diagnostic
EIE
Enjeux

Pré-Projet
politique

Projet
d'Aménagement
Stratégique

Document
d'Orientations
et d'Objectifs

Ph.
Admin.

Réunions publiques
 > Février/Mars 2025

Séminaire pré-PAS
 > 19 septembre 2024

Réunion PPA
 > 13 mars 2025

Séminaire pré-PAS
 > 2 octobre 2024

Séminaire PAS : objectifs
chiffrés
 > 29 avril 2025

COPIL local
 PAS : objectifs chiffrés
 > 15 mai 2025

COTECH
 PAS : objectifs chiffrés
 > 26 mai 2025

➤ Séminaire PAS : V1 du PAS
 > 3 juin 2025

Groupes thématiques

Démographie/armature urbaine
 > 14 janvier 2025

Energies renouvelables
 > 28 janvier 2025



> Une phase de PAS
amorcée dans le cadre
du pré PAS et des
groupes de travail
thématiques



Objectifs du séminaire

- › Présenter

- › Les résultats du séminaire du 29 avril et le scénario global
- › Les éléments structurants du projet
- › Les grands objectifs du projet politique

- › Débattre et valider les propositions

Ordre du jour

1) Retour sur le séminaire du 29 avril 2025

2) Les éléments structurants du projet

- L'armature urbaine
- L'accueil démographique et les besoins en logements
- Les objectifs de réduction de la consommation d'espaces

3) Le plan du Projet d'Aménagement Stratégique

Le Projet d'Aménagement Stratégique : un projet politique

Un projet **POLITIQUE A LONG TERME** et **GLOBAL** qui définit :

- Une **stratégie**
- Un **positionnement** territorial
- Des **objectifs adaptés** au territoire dans sa diversité
- Les orientations d'un modèle de **développement** vertueux et fédérateur

PAS

*Fixer le cap, les ambitions
Préciser les objectifs*

*Une déclinaison des objectifs plus détaillée dans le **Document
d'Orientations et d'Objectifs (DOO)***

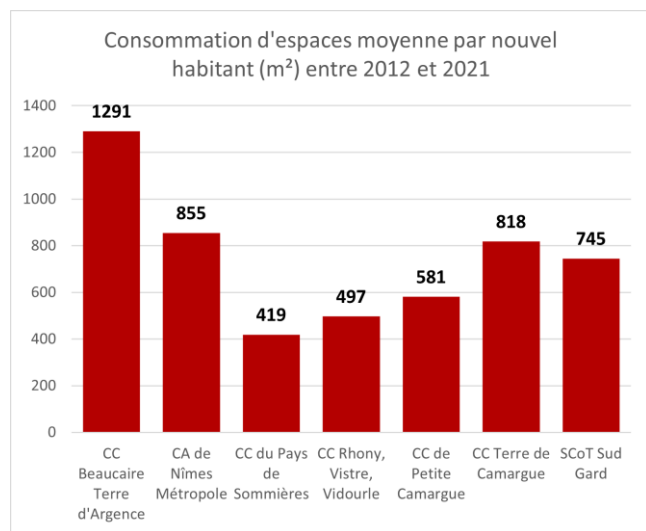
1 | Les enseignements du séminaire

Rappel des données de cadrage

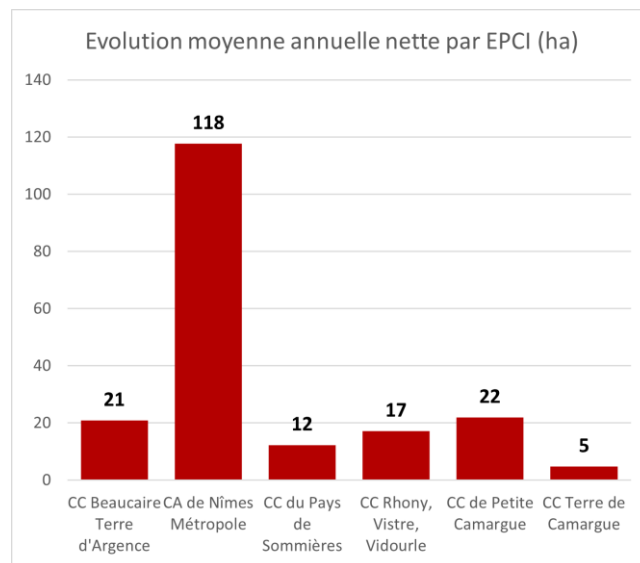
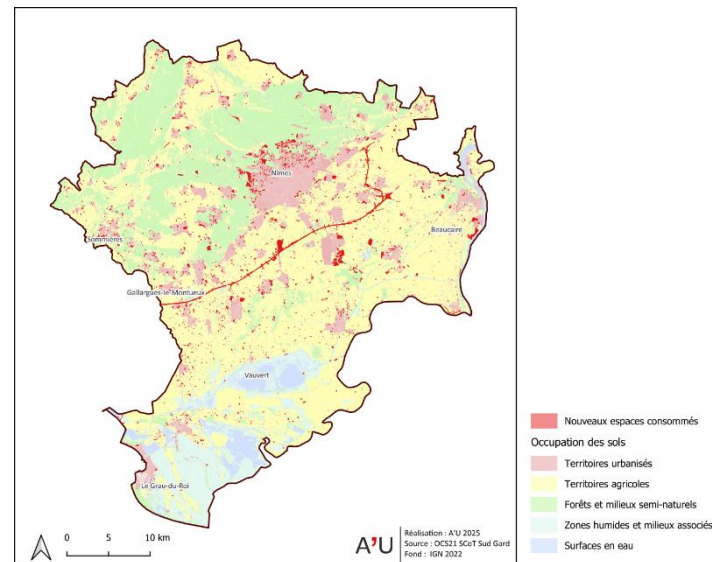
> La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- +195 ha/an entre 2012 et 2021

> 61% de la nouvelle consommation au sein de Nîmes Métropole



> Une bonne efficacité foncière au sein de la CCPS et la CCRVV

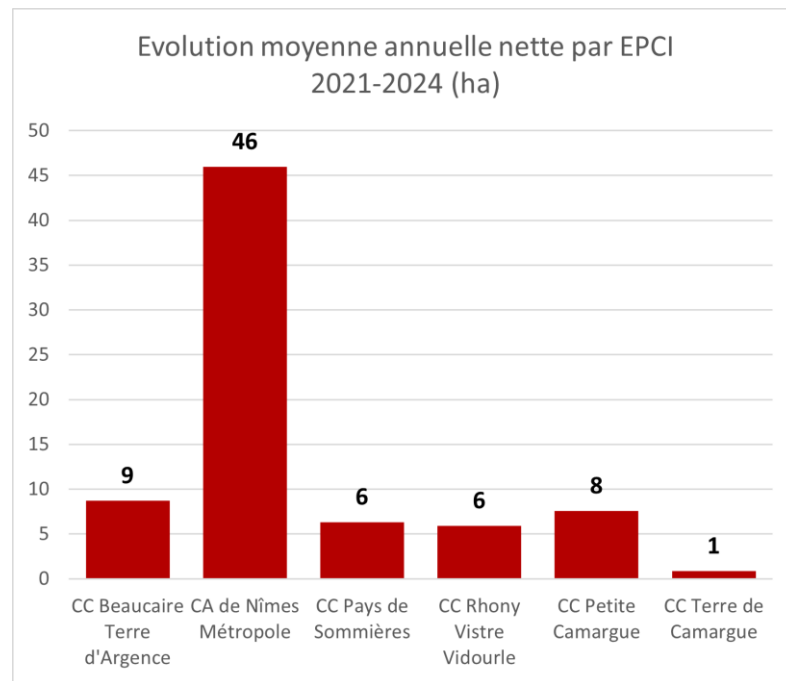
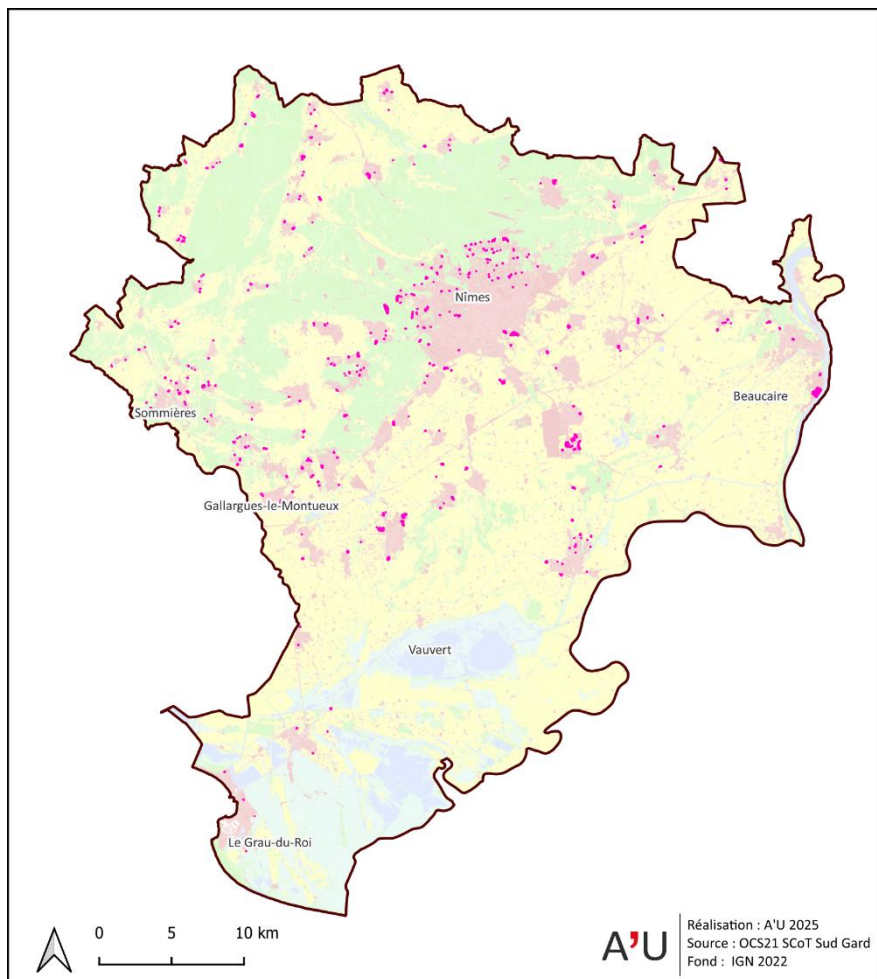


Rappel des données de cadrage

> La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

> + 75 ha/an nouvellement consommés entre 2021 et 2024

> 61% de la nouvelle consommation au sein de Nîmes Métropole



■ Nouveaux espaces consommés 2021-2024

Occupation des sols

■ Territoires urbanisés

■ Territoires agricoles

■ Forêts et milieux semi-naturels

■ Zones humides et milieux associés

■ Surfaces en eau

Rappel des données de cadrage

- › La loi dite « ZAN » de juillet 2023 introduit de nouveaux paramètres :
 - › Les Projets d'Envergure Nationaux et Européens (PENE)
 - › La garantie communale d'1 ha
- › La Région prévoit également :
 - › La mutualisation d'une enveloppe dédiée aux Projets d'Envergure Régionaux

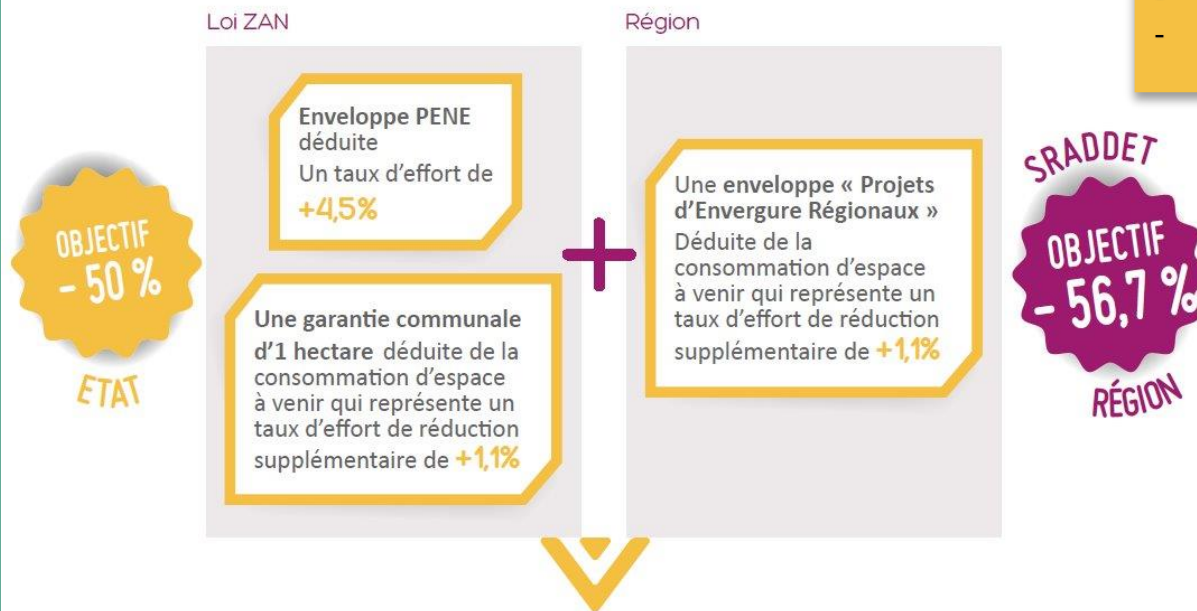
Et au niveau local ?

Les PENE :

- Contournement Ouest de Nîmes (155 ha)
- Centre pénitentiaire Nîmes Sud (17 ha)
- Camp des Garrigues 4ème RMAT (3 ha)

Les PER :

- ZAE de l'aéroport de Nîmes (25 ha)
- Cap Gallargues (25 ha)

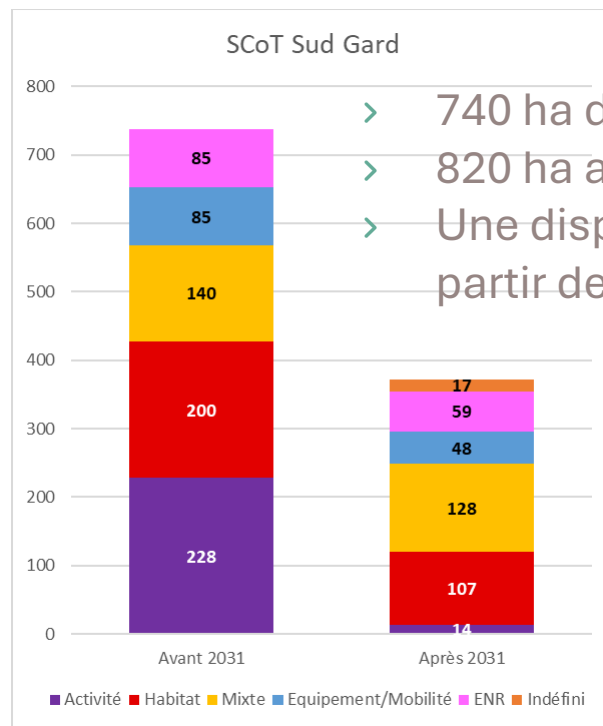
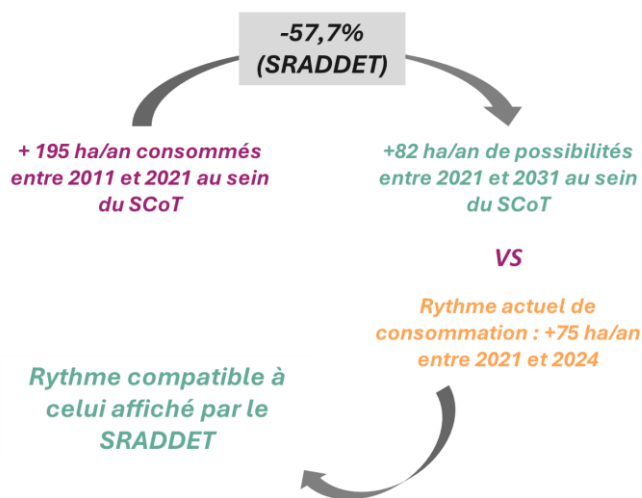


Par voie de conséquence, les **objectifs de réduction** à l'échelle des **SCoT et EPCI non couverts** s'en trouvent impactés et majorés.

Rappel des données de cadrage

> La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- > + 195 ha/an nouvellement consommés entre 2012 et 2021
- > Soit 1 950 ha entre 2011-2021 par extrapolation
- > + 75 ha/an nouvellement consommés entre 2021 et 2024
- > Un rythme compatible...
- >Mais des projets à arbitrer



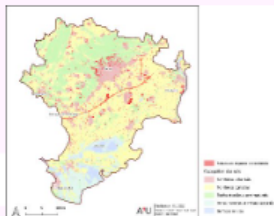
- > 740 ha de projets
- > 820 ha autorisés (SRADDET)
- > Une disponibilité de 600 ha à partir de 2024

Rappel des données de cadrage

> La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

**+ 195 ha/an
consommés entre
2011 et 2021 au sein
du SCoT**

*dont plus de 50 ha/an
liés à la ligne TGV*



**Environ 740 ha de
projets
consommateurs
d'espaces remontés
entre 2024 et 2031**

**Le SRADDET demande au
SCoT une réduction de
-57,7% sur la décennie
suivante**

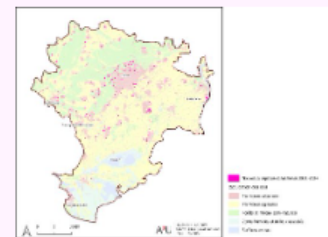
**Sur les 820 ha de
possibilités entre
2021 et 2031, il reste
environ 600 ha au
regard de ce qui a
déjà été consommé
entre 2021 et 2024**

**Des arbitrages
à réaliser**

**+82 ha/an de
possibilités entre
2021 et 2031 au sein
du SCoT
VS**

Compatible

**Rythme actuel de
consommation : +75
ha/an entre 2021 et 2024**



Rappel des données de cadrage

- > **Les tendances et hypothèses démographiques**
- > Des objectifs non atteints sans le SCOT opposable (obj. 1% par an)
- > Des hypothèses réalistes

PROJECTIONS À L'HORIZON 2040

Scénario 1
-0,2%/an de
croissance

Scénarios bas de
l'Insee

- > 377 000 habitants en 2040
- > - 14 600 habitants
- > 6 100 logements à produire (≈ 320 /an)

Scénario 2
+0,1%/an de
croissance

Scénario central
de l'INSEE (arrondi
à l'inférieur)

- > 399 000 habitants en 2040
- > + 7 500 habitants
- > 17 800 logements à produire (≈ 940 /an)

Scénario 3
+0,3%/an de
croissance

Scénario
ambitieux
(au-delà des
projections INSEE)

- > 414 500 habitants en 2040
- > + 23 000 habitants
- > 26 600 logements à produire (≈ 1 400 /an)

Scénario 4
+0,5%/an de
croissance

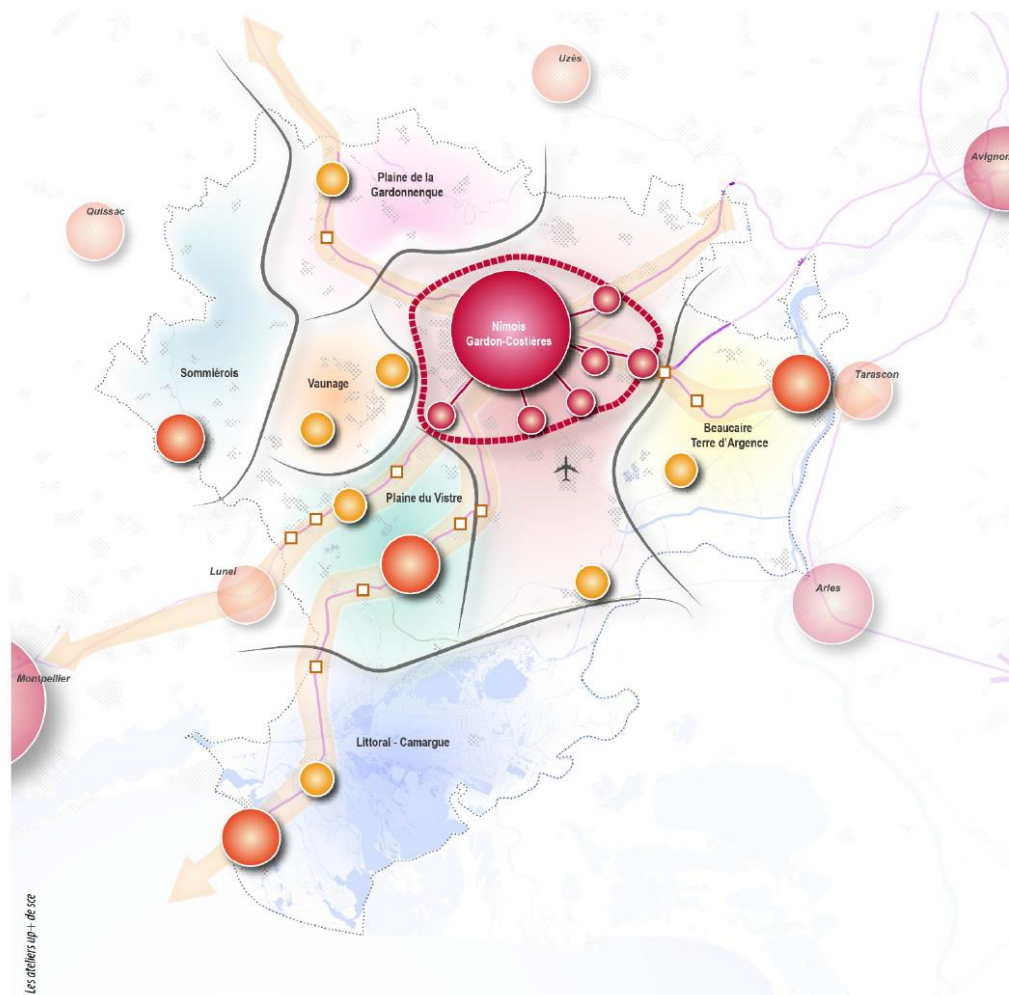
Scénario très
ambitieux :
maintien de la
croissance actuelle
(au-delà des
projections)

- > 430 500 habitants en 2040
- > + 39 000 habitants
- > 36 100 logements à produire (≈ 1 900 /an)

Rappel des données de cadrage

> Le rôle de l'armature urbaine

- > Guide l'accueil et la répartition des logements, équipements, activités...
- > Traduit les intentions générales du projet : répartition de la production de logements, des équipements, des services, des emplois, de la conso d'ENAF



Cœur d'Agglomération
(ville centre et 1ère couronne)
Rayonnement territorial / régional



Pôle d'équilibre
(Rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs bassins et interface avec les autres territoires)



Pôles structurants de bassin de proximité
(Rayonnement à l'échelle du bassin)

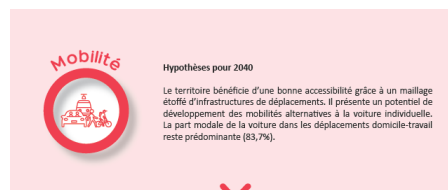
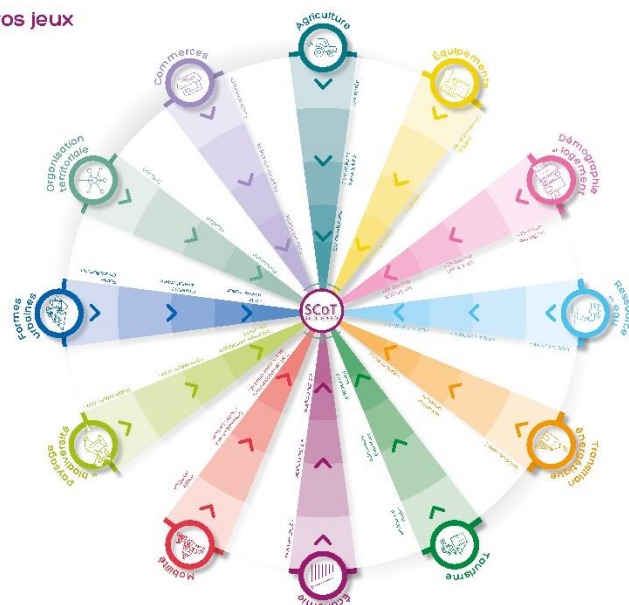


Autres communes connectées au réseau TC et support de développements

Rappel des consignes

- > A partir de 12 thématiques, présentant chacune 3 niveaux d'ambition, fixer le niveau d'ambition souhaité au regard de leurs impacts et implications
- > **Commencer par la carte Armature / Démographie**
- > Attention à la cohérence des choix entre eux!
- > A la fin du travail réalisé, restituez vos choix

Faites vos jeux



Les équipements existants (infrastructures, réseau de transports en commun, réseaux cyclables, etc.) sont confortés. Quelques petits aménagements routiers, cyclables et aires de covotage sont réalisés ponctuellement par les communes. Deux projets de PEM aboutissent.

Enveloppe foncière à mobiliser **faible** ●●●

Levers d'action
Plan de Mobilité de Nîmes Métropole (PDM), aménagements cyclables ponctuels.

En plus de la proposition précédente, pour améliorer la fluidité routière, d'importants projets routiers voient le jour (contournements ouest et nord de Nîmes, recadrage des axes structurants). La part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail reste inchangée. Toutefois, plusieurs aires de covotages sont développées.

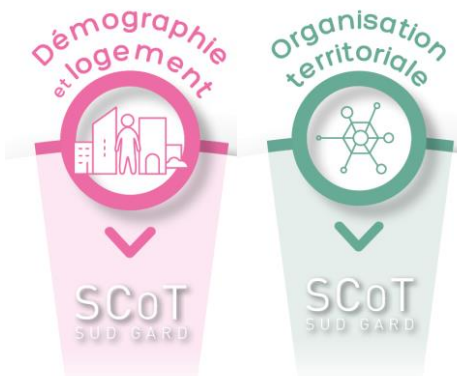
Enveloppe foncière à mobiliser **forte** ●●●

Levers d'action
Plan de Mobilité de Nîmes Métropole (PDM), Plan Local de Déplacements (PLD).

La part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail est réduite de façon non négligeable. Les transports en commun, y compris le transport ferroviaire, retrouvent une place forte dans les déplacements, y compris pour se rendre au travail. Les aménagements cyclables et cheminements piétons sont confortés et sécurisés, de façon à faciliter les déplacements quotidiens. Tous les projets de PEM sont réalisés ainsi que quelques aires de covotage. En revanche, les grands projets routiers sont abandonnés.

Enveloppe foncière à mobiliser **moyenne** ●●●

Levers d'action
Plan de Mobilité de Nîmes Métropole (PDM), Plan Local de Déplacements (PLD), Plan vélo, Renforcement des lignes de transports en commun (amplitude, fréquence, extension de lignes.) et du transport à la demande (TAD), création de PEM.



Le niveau d'équipement se développe très modérément, avec la requalification ou l'extension des équipements existants. Les besoins en équipements à destination des personnes âgées s'accroissent.

Enveloppe foncière à mobiliser **faible** ●●●

Levers d'action
aucun

Le niveau d'équipements progresse (enseignement, petite enfance, sportifs...). Les capacités d'accueil des structures existantes sont renforcées ponctuellement, de petits équipements se créent dans les communes.

Enveloppe foncière à mobiliser **moyenne** ●●●

Levers d'action
Zones dédiées et emplacements réservés dans les PLU.

Les équipements se développent de manière importante. De nouveaux équipements intercommunaux/structurants sont créés dans les polarités et des équipements intermédiaires se déploient sur tout le territoire.

Enveloppe foncière à mobiliser **forte** ●●●

Levers d'action
Zones dédiées et emplacements réservés dans les PLU, fiscalité locale.

Résultats

Méthode :

- > **Analyse de la dispersion** = niveau de consensus
- > **Analyse de l'ambition** = 3 niveaux de choix, du moins ambitieux au plus ambitieux
- > Un consensus marqué sur l'organisation territoriale, la démographie/logements, la ressource en eau, les formes urbaines, les équipements et l'économie, et dans une moindre mesure pour la transition énergétique
- > Des divergences sur les commerces, l'agriculture, le tourisme, les mobilités, le paysage/biodiversité

Le rang dans l'organisation territoriale actuelle, les compétences exercées par les collectivités expliquent en partie l'hétérogénéité des réponses

	Choix 1	Entre 1 et 2	Choix 2	Entre 2 et 3	Choix 3	Niveau de consensus
Organisation territoriale			5	2		Fort
Commerces	1	1	3		2	Faible
Agriculture		2	3	1	1	Faible
Équipements			6	1		Fort
Démographie et logement		2	5			Fort
Ressource en eau		1	6			Fort
Transition énergétique			3	2	2	Moyen
Tourisme	3	1	2	1		Faible
Économie		1	5	1		Fort
Mobilités	2			3	2	Faible
Paysages et biodiversité	1	1	3	2		Faible
Formes urbaines			3	3	1	Fort

Le scénario global

0 = peu ambitieux
3 = très ambitieux



2 | Les éléments structurants du projet

L'armature urbaine : méthode

1 – Critères d'analyse

- Population
- Emplois
- Services aux particuliers
- Commerces
- Enseignement
- Santé
- Transports
- Tourisme

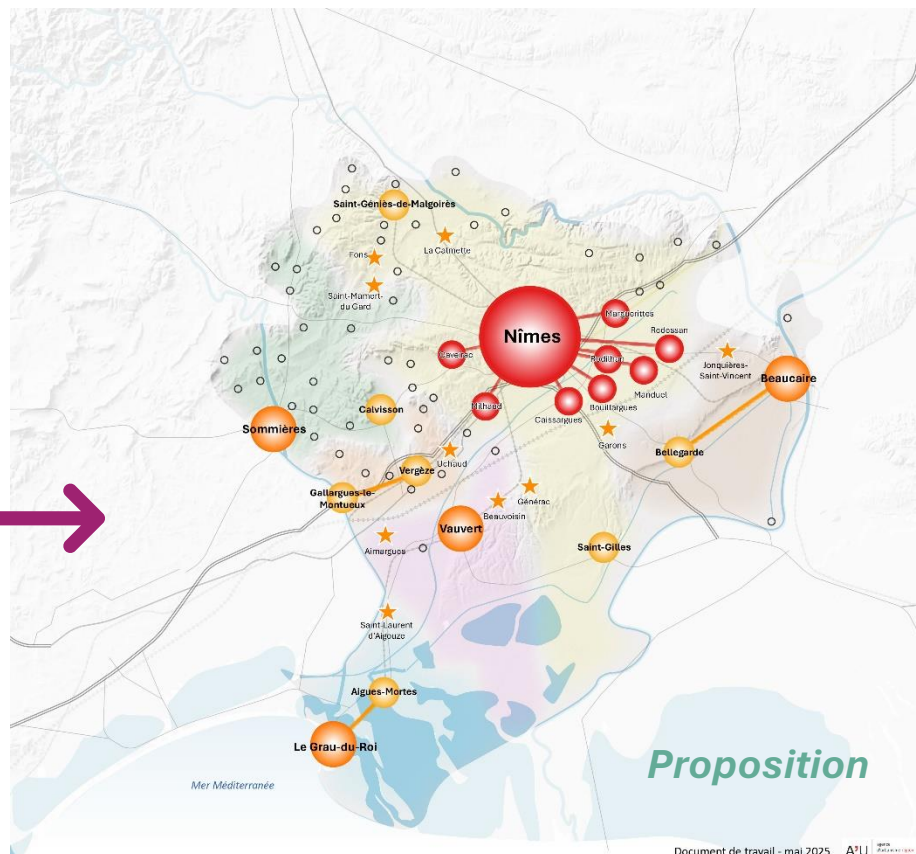
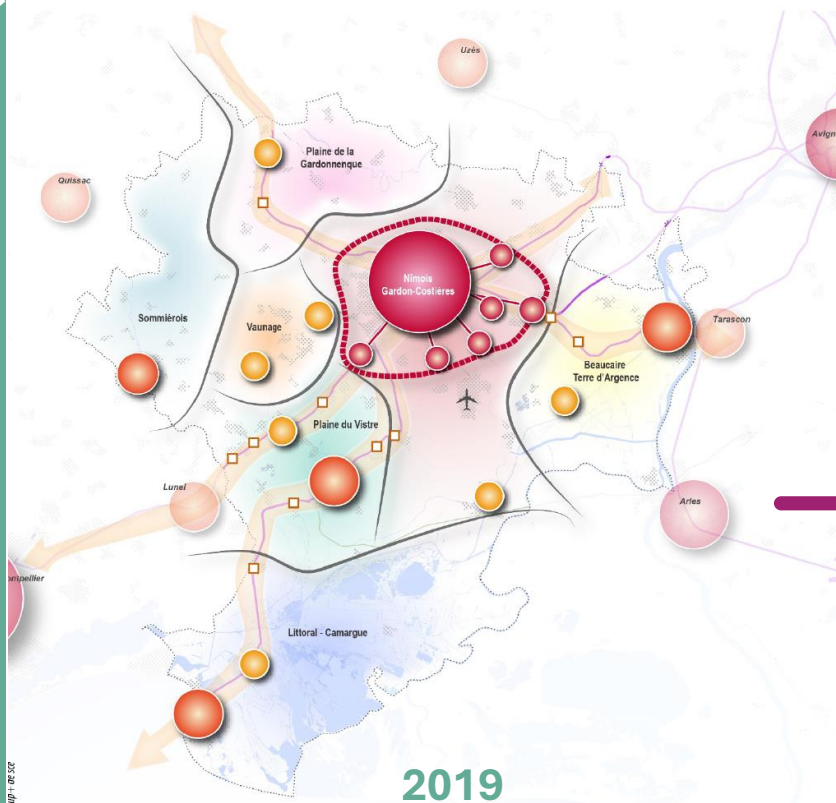
2 – Méthode statistique

- Objectif : pouvoir comparer les critères les uns aux autres et les communes entre elles
- Critères ramenés à une échelle de 10, où 10 correspond à la commune avec le meilleur score. Les autres communes obtiennent des scores proportionnels.

Communes	Notes indicées 10									Score	Moyenne
	Population municipale 2022	Emplois au lieu de travail en 2021	Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Santé	Transports	Sports, loisirs et culture	Tourisme		
Aigues-Mortes	0,6	0,3	0,8	0,08	0,15	0,31	5,3	0,9	3,8	12,2	1,4
Aigues-Vives	0,2	0,1	0,2	0,00	0,05	0,06	0,3	0,3	0,0	1,3	0,1
Aimargues	0,4	0,4	0,4	0,02	0,11	0,21	2,9	0,4	0,5	5,3	0,6
Aspères	0,0	0,0	0,0	0,00	0,03	0,01	0,5	0,2	0,1	0,9	0,1
Aubais	0,2	0,1	0,2	0,00	0,05	0,07	0,3	0,3	0,1	1,3	0,1
Aubord	0,2	0,1	0,2	0,00	0,05	0,10	0,2	0,7	0,0	1,4	0,2
Aujargues	0,1	0,0	0,1	0,00	0,03	0,01	0,5	0,3	0,1	1,1	0,1
Beaucaire	1,0	0,6	1,1	0,19	0,91	0,54	5,3	1,5	1,4	12,6	1,4
Beauvoisin	0,4	0,1	0,3	0,02	0,08	0,13	2,8	0,5	0,3	4,5	0,5

=> Une base retravaillée, à concerter

L'armature urbaine



Document de travail - mai 2025 A'U



Cœur d'Agglomération
(ville centre et 1ère couronne)
Rayonnement territorial / régional



Pôle d'équilibre
(Rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs bassins et interface avec les autres territoires)



Pôles structurants de bassin de proximité
(Rayonnement à l'échelle du bassin)



Autres communes connectées au réseau TC et support de développements

ARMATURE TERRITORIALE



Cœur d'agglomération (ville-centre et première couronne)



Pôle d'équilibre



Pôle structurant de bassins de proximité



Fonctionnement en bipôle



Commune d'appui au développement des polarités



Village de proximité

Bassins de vie

- Le Rhône
- Le Nîmois
- Le Sommiérois
- Le Vistre
- La Plaine
- La Camargue

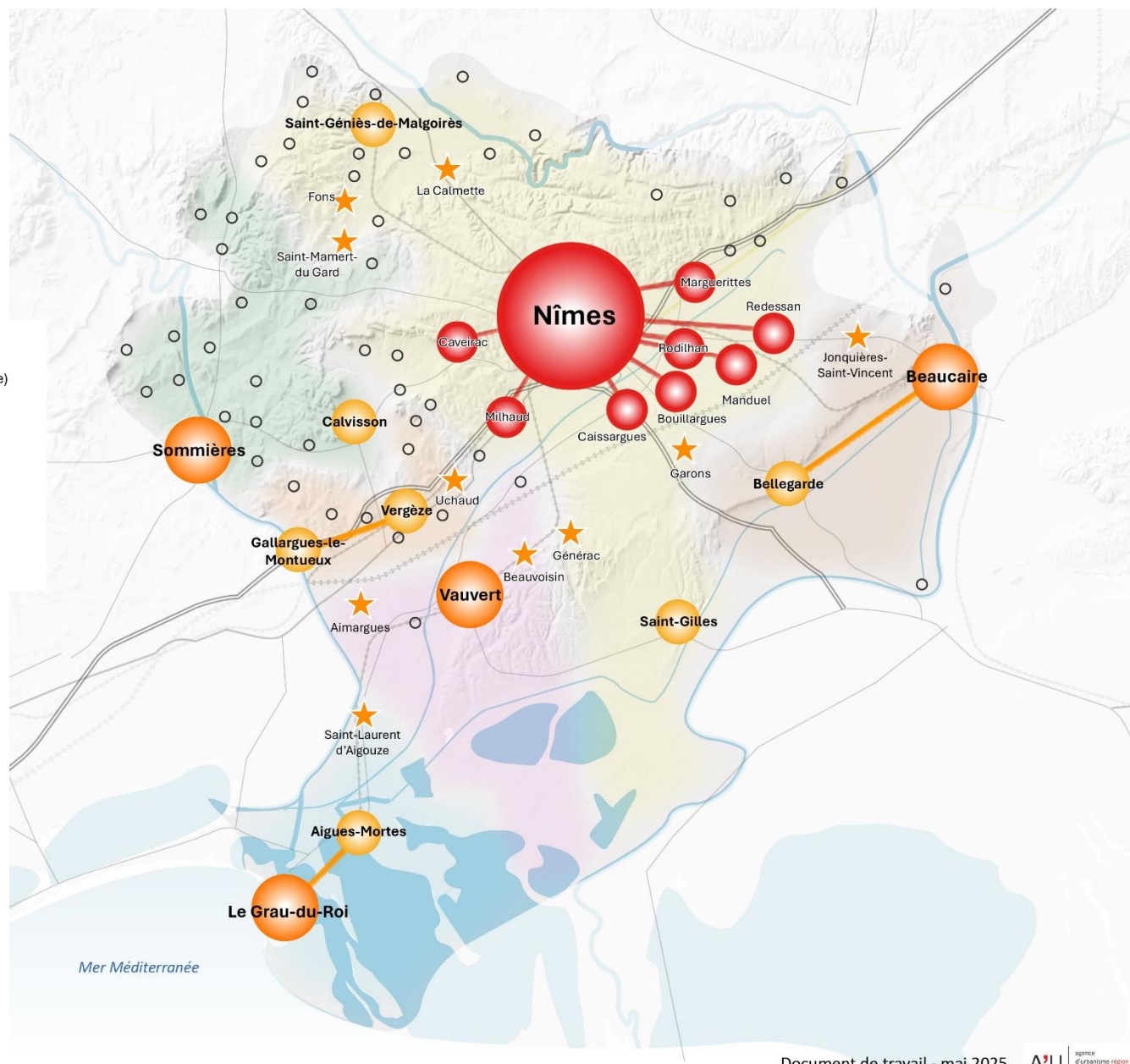
L'armature urbaine : méthode

ARMATURE TERRITORIALE

-  Cœur d'agglomération (ville-centre et première couronne)
-  Pôle d'équilibre
-  Pôle structurant de bassins de proximité
-  Fonctionnement en bipôle
-  Commune d'appui au développement des polarités
-  Village de proximité

Bassins de vie

-  Le Rhône
-  Le Nîmois
-  Le Sommiérois
-  Le Vistre
-  La Plaine
-  La Camargue



Une stratégie d'accueil réaliste, à adosser à l'armature

Croissance démographique
+ 0,3 % /an



Population en 2040
+ 23 000 habitants

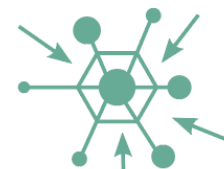


Production de logements
+ 26 600 logements



1 400 logements
par an

Accueil sur tous les niveaux
d'armature, avec un
renforcement des polarités



LES PRINCIPES

- > Un accueil réparti de façon homogène
- > Maintien du poids des villages, nécessaire à la conservation des équipements
- > Un renforcement (modéré) des polarités structurantes

3 | Plan du PAS

Les fondements du PAS

> Propos introductifs / Fil rouge du projet

- > Le scénario retenu : un territoire entre ambition et maîtrise
- > Transversal/ Fil rouge : Transition écologique et solidaire, Sobriété foncière et qualité de vie, Résilience des territoires face aux défis climatiques, économiques et sociaux, changement climatique / sobriété

> Promouvoir une armature territoriale équilibrée

- > Maintenir et conforter les polarités
- > Poursuivre un développement proportionné des villages

AXE 1 : Pour un territoire résilient et vivant

Environnement/Biodiversité/Paysages/Energies renouvelables

- > **1. Préserver et restaurer les espaces agricoles, naturels et humides**
 - > **1.1** | Conforter et restaurer la trame verte, bleue et noire
 - > **1.2** | Protéger les continuités aquatiques et les zones humides
 - > **1.3** | Garantir la pérennité des espaces agricoles

- > **2. Valoriser les paysages comme vecteurs d'identité et de résilience**
 - > **2.1** | Préserver la richesse paysagère du territoire
 - > **2.2** | Valoriser les identités paysagères locales spécifiques à chaque secteur
 - > **2.3** | Accompagner les mutations des paysages agricoles et forestiers

- > **3. Poursuivre la sobriété foncière**
 - > **3.1** | Maitriser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
 - > **3.2** | Prioriser la mobilisation du tissu urbain existant
 - > **3.3** | Organiser une stratégie de désimperméabilisation et de renaturation

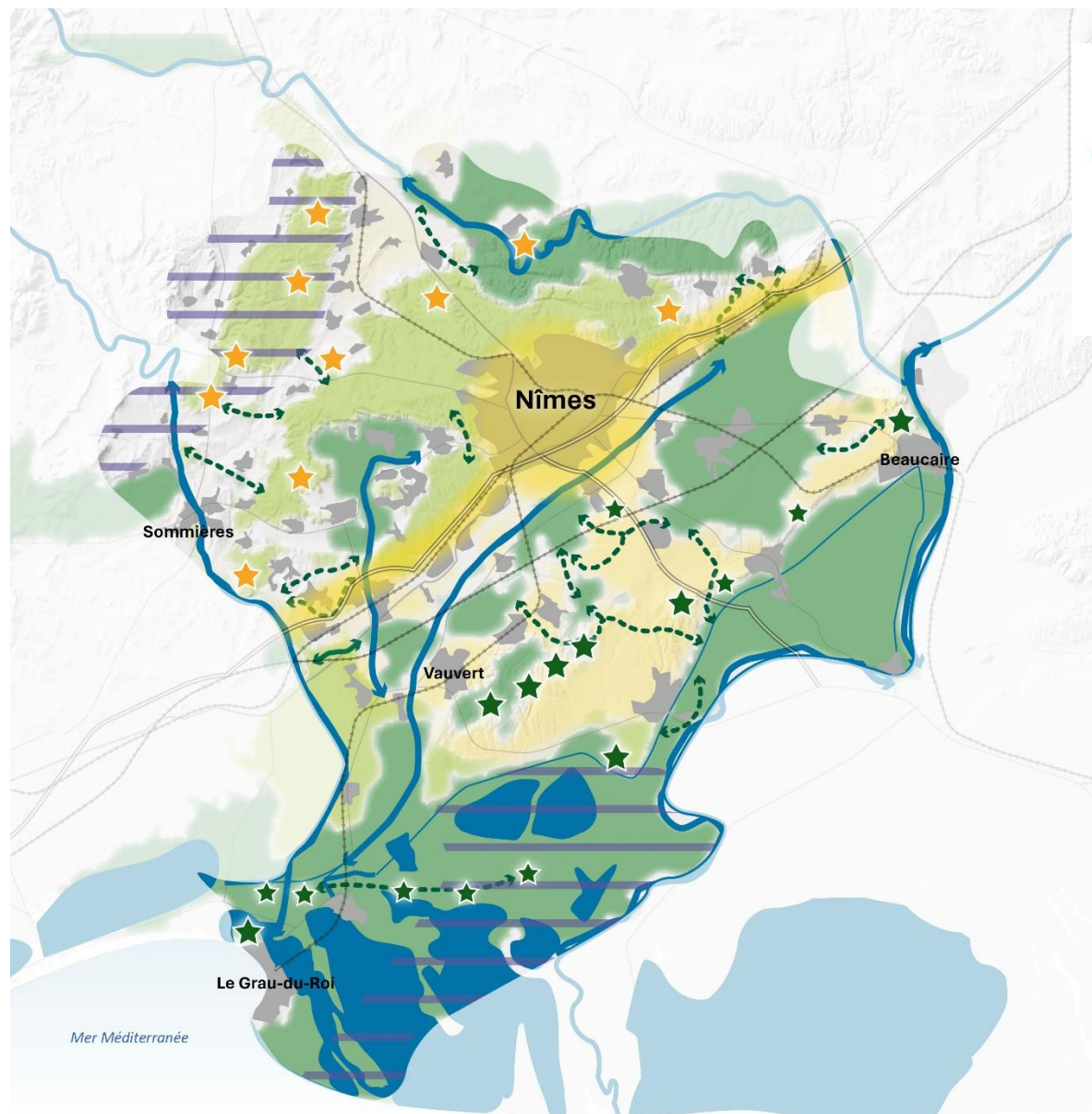
AXE 1 : Pour un territoire résilient et vivant

Environnement/Biodiversité/Paysages/Energies renouvelables

- > 4. Préserver les ressources naturelles et accompagner leur gestion durable
 - > 4.1 | Préserver, partager et restaurer durablement la ressource en eau face aux changements globaux
 - > 4.2 | Favoriser une utilisation économe et rationnelle des matériaux
 - > 4.3 | Préserver la qualité de l'air
- > 5. Réduire la vulnérabilité face aux risques
 - > 5.1 | Organiser le développement urbain en limitant l'exposition aux risques
 - > 5.2 | Déployer les solutions fondées sur la nature pour réduire les aléas
 - > 5.3 | Préserver la qualité du cadre de vie et la santé des habitants
- > 6. Déployer une stratégie énergétique locale, renouvelable et partagée
 - > 6.1 | Favoriser la sobriété énergétique
 - > 6.2 | Promouvoir un bouquet énergétique local, diversifié et résilient
 - > 6.3 | Encadrer l'implantation des projets d'énergie renouvelable

AXE 1 : Pour un territoire résilient et vivant

Environnement/Biodiversité/Paysages/Energies renouvelables



LA TRAME VERTE BLEUE ET NOIRE

- Protéger les coeurs de biodiversité
- Protéger les principales continuités aquatiques
- Préserver les ensembles naturels patrimoniaux
- Garantir la pérennité de la mosaïque agricole
- Conserver les secteurs boisés en plaine
- Entretien des espaces de garrigues ouvertes
- Préserver les corridors écologiques potentiels
- Préserver les coeurs de biodiversité nocturnes
- Résorber le halo lumineux
- Favoriser la nature en ville

AXE 2 : Pour un cadre de vie de qualité, accessible et solidaire

Démographie/Habitat/Equipements/Mobilités

- > 1. Maintenir une dynamique démographique et répondre aux besoins en logements
 - > 1.1 | Maintenir une dynamique démographique modérée de l'ordre de 0,3%/an
 - > 1.2 | Ajuster les dynamiques démographiques sur l'ensemble du territoire
- > 2. Développer une offre de logements diversifiée
 - > 2.1 | Promouvoir des formes urbaines sobres en foncier
 - > 2.2 | Encourager la production de logements accessibles à tous les ménages
 - > 2.3 | Accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs
 - > 2.4. | Favoriser la rénovation du parc de logements

AXE 2 : Pour un cadre de vie de qualité, accessible et solidaire

Démographie/Habitat/Equipements/Mobilités

- > **3. Faciliter la mobilité à différentes échelles**
 - > **3.1** | Inscrire le territoire du SCOT dans les dynamiques de mobilité à l'échelle du grand territoire, en lien avec l'armature territoriale régionale
 - > **3.2** | Faciliter l'intermodalité et limiter les ruptures de charge
 - > **3.3** | Déployer une offre performante de transports en communs à différentes échelles
 - > **3.4** | Promouvoir un territoire des courtes distances
 - > **3.5** | Améliorer la fluidité des déplacements motorisés et lutter contre la saturation routière
 - > **3.6** | Permettre le développement transport maritime et fluvial

AXE 2 : Pour un cadre de vie de qualité, accessible et solidaire

Démographie/Habitat/Équipements/Mobilités

- > 4. Offrir des équipements et services de proximité accessibles à tous
 - > 4.1 | Faire de l'accès aux soins une priorité pour l'ensemble des habitants
 - > 4.2 | Poursuivre le développement d'équipements structurants au sein des polarités
 - > 4.3 | Maintenir et conforter l'offre de services et commerces de proximité dans les villages
 - > 4.4 | Mutualiser certains équipements et services de proximité

AXE 3 : Pour un développement économique productif et local équilibré

Economie/Tourisme/Agriculture/Activité commerciale

1. Affirmer le rôle économique du territoire

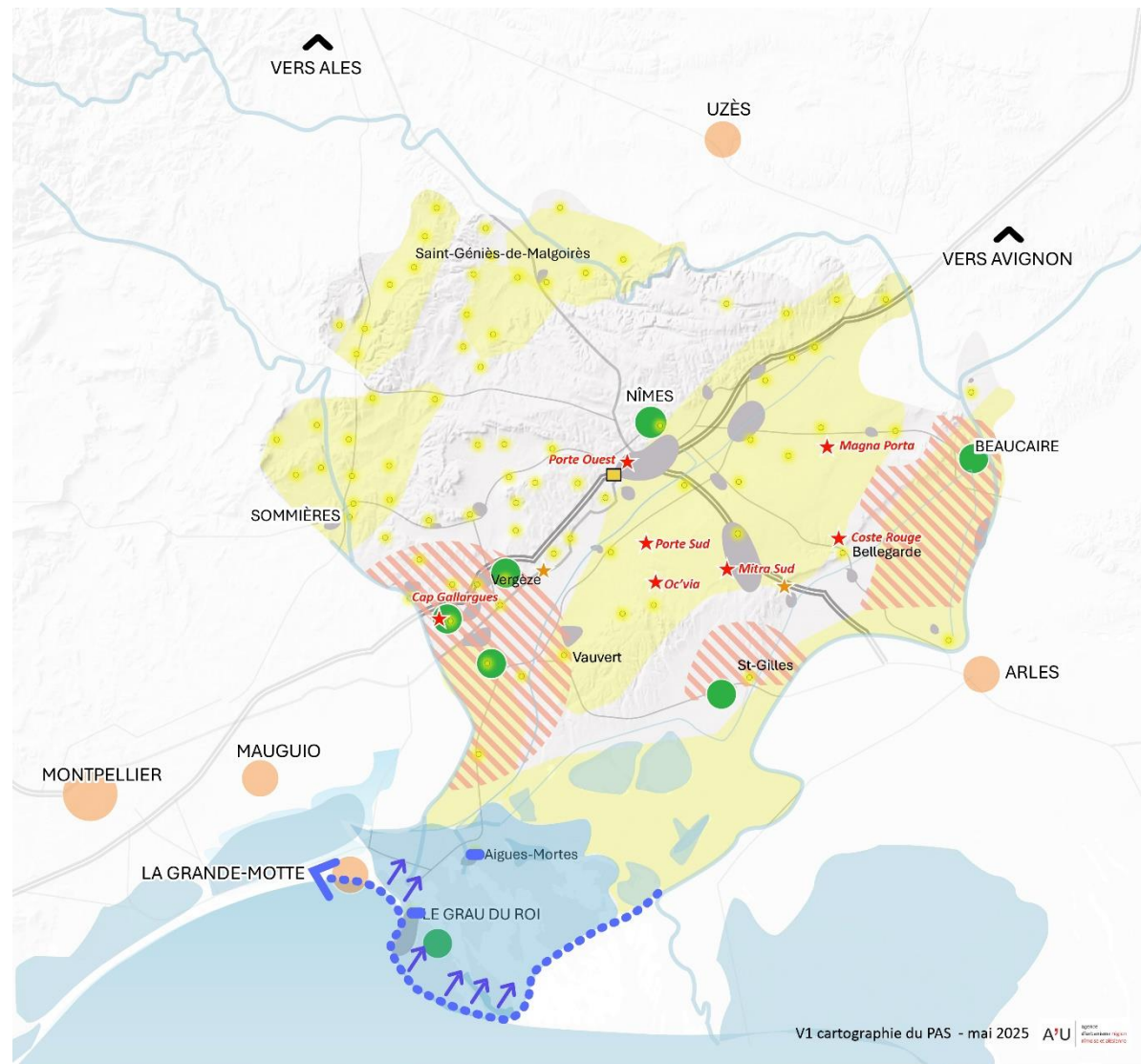
- > 1.1 | Valoriser les atouts économiques du SCOT Sud Gard à l'échelle régionale
- > 1.2 | Trouver un équilibre entre économie de pointe et résidentielle
- > 1.3 | Répondre aux besoins endogènes / Maintenir la sphère présenteielle
- > 1.4 | Renforcer les centralités économiques
- > 1.5 | S'appuyer sur les projets économiques structurants

2. Produire et innover

- > 2.1 | Valoriser et dynamiser l'économie locale (artisanat/PME/Industries locales)
- > 2.2 | Miser sur l'innovation et la recherche
- > 2.3 | Encourager la R&D locale (en lien avec universités, écoles, start-up...) et développer les pôles d'excellence
- > 2.4 | Soutenir les filières d'avenir (énergie, biotech, développer la filière agroalimentaire numérique...)

Affirmer le rôle économique du Sud Gard

+ 7700 nouveaux emplois à horizon 2040



Affirmer le rôle économique du territoire

- ★ S'appuyer sur les projets «structurants»
- ▨ Secteurs industriels à dynamiser
- Valoriser le secteur agro-alimentaire
- Conforter l'emploi et répondre aux besoins

Adapter le littoral aux enjeux de demain

- ➡ Gérer la surfréquentation
- ⋯ Aquaculture et pêche durable à conforter

Gérer le foncier économique

- Conforter les zones d'activités existantes
- ★ Requalifier/étendre les zones d'activités

Dynamiser l'agriculture

- Encourager le développement des circuits courts
- Maintenir et diversifier l'agriculture

V1 cartographie du PAS - mai 2025 A'U

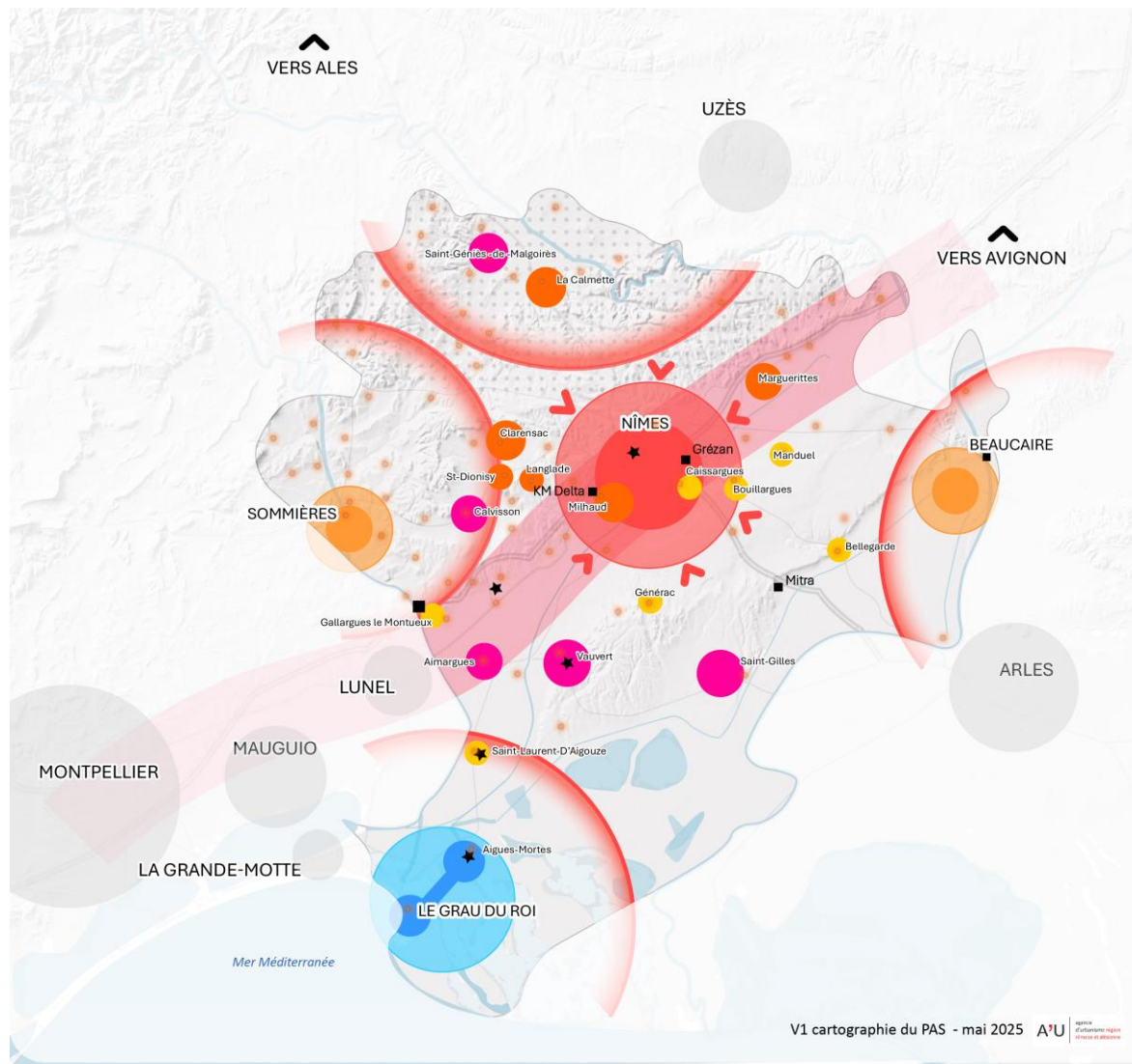
AXE 3 : Pour un développement économique productif et local équilibré

Economie/Tourisme/Agriculture/Activité commerciale

- > 3. Gérer le foncier économique de manière raisonnée et cohérente
 - > 3.1 | Densifier le foncier économique stratégique pour éviter l'éparpillement et le mitage
 - > 3.2 | Conforter et reconquérir les zones d'activités existantes avant d'en créer de nouvelles
 - > 3.3 | Adosser le développement économique à l'armature urbaine
- > 4. Faire évoluer le modèle commercial et structurer une logistique territoriale performante
 - > 4.1 | Maîtriser l'implantation commerciale des moyennes et grandes surfaces
 - > 4.2 | Préserver la fonction commerciale des centres
 - > 4.3 | Rendre l'offre commerciale complémentaire
 - > 4.4 | Développer des solutions de logistique urbaine durable
 - > 4.5 | Localiser la logistique de manière cohérente avec les réseaux de transport et les zones d'activités

Faire évoluer le modèle commercial

- › Offre structurante : qui limite l'évasion vers les autres pôles
- › Offre d'équilibre : offre de proximité et spécialisée
- › Offre support : services et commerces de proximité + des implantations en périphérie
- › Offre de proximité : services et commerces du quotidien / en centres urbains



V1 cartographie du PAS - mai 2025 A'U

Maîtriser l'implantation commerciale

- ◇ Limiter l'implantation de nouvelles grandes surfaces
- Porte d'entrée commerciale à contenir

Préserver la fonction commerciale des centres

- Dynamiser l'offre en centres urbains

Conforter l'armature commerciale

- Offre structurante
- Offre d'équilibre
- Offre «support» d'équilibre
- Offre «support» d'agglomération
- Offre «support» de littoral
- Offre de proximité

Structurer une logistique performante

- Adosser l'offre aux réseaux de transport
- ★ Intermodalité à encourager (fret...)
- ⋯ Développer le commerce connecté

Rayonnement extérieur à pérenniser

AXE 3 : Pour un développement économique productif et local équilibré

Economie/Tourisme/Agriculture/Activité commerciale

> 5. Dynamiser l'agriculture

- > 5.1 | Maintenir l'activité agricole
- > 5.2 | Reconquérir les friches agricoles
- > 5.3 | Valoriser la filière agro environnementale
- > 5.4 | Encourager le développement des circuits courts
- > 5.5 | Diversifier l'activité agricole (Soutenir l'agritourisme / développement du bio...)

> 6. Développer le tourisme durable

- > 6.1 | Conforter les destinations touristiques et en développer de nouvelles
- > 6.2 | Compléter l'offre en hébergements touristiques
- > 6.3 | Soutenir le tourisme fluvial
- > 6.4 | Porter/Impulser le tourisme local et itinérant

AXE 3 : Pour un développement économique productif et local équilibré

Economie/Tourisme/Agriculture/Activité commerciale

- > 7. Adapter l'économie littorale aux enjeux de demain
 - > 7.1 | Créer des modèles durables face aux défis du changement climatique et de la surfréquentation
 - > Recul du trait de côte
 - > 7.2 | Conforter l'aquaculture et la pêche durables
 - > 7.3 | Protéger tout en valorisant les ressources marines

A venir

> V1 du PAS diffusée fin juin/ début juillet

Merci de votre participation



Gregory SIREROL

Chargé de missions

gregory.sirerol@scot-sud-gard.fr

Perline GRATACOS

Chargée de missions

perline.gratacos@scot-sud-gard.fr

04 66 02 55 46

Caroline BUADES

Chargée de missions planification et urbanisme réglementaire

caroline.buades@audrna.com

04 66 29 27 43

Tatiana POPOFF

Chargée de missions planification et environnement

tatiana.popoff@audrna.com

04 66 29 22 41



Alexandra HO THI FOUREZ

Chargée de missions habitat et planification

alexandra.hothi@audrna.com

Consultez l'actualité de l'A'U

www.audrna.com